

**Ouvrages en béton : murs, parois**

Parements	Planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2 m	Planéité locale rapportée à un réglet de 0,20 m	Caractéristiques de l'épiderme et tolérances d'aspect
Élémentaire	Pas de spécification particulière	Pas de spécification particulière	Pas de spécification particulière
Ordinaire	15 mm	6 mm	Uniformes et homogènes / Nids de cailloux ou zones sableuses ragrées Balèvres affleurées par meulage
Courant	7 mm	2 mm	Surface individuelle des bulles inférieures à 3 cm <sup>3</sup> Étendue maximale des nuages de bulles 25% Arêtes et cueillies rectifiées et dressées
Soigné	5 mm	2 mm	Identiques au parement courant, l'étendue des nuages de bulles est ramenée à 10%

**Ouvrages en béton : surfaces de dalles de planchers**

Surfaces	Planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2 m	Planéité locale rapportée à un réglet de 0,20 m	Tolérances d'aspect et autres spécifications
Béton brut	Pas de spécification particulière	Pas de spécification particulière	Pas de spécification particulière
Béton surfacé	10 mm	3 mm	Aspect régulier
Parement courant	7 mm	2 mm	Aspect fin et régulier
Béton à chape incorporée	7 mm	2 mm	Aspect fin et régulier
Chape rapportée	5 mm	2 mm	Aspect lisse, fin et régulier
<b>Cas particuliers</b> Dalles préfabriquées : Parement courant	7 mm	2 mm	Aspect fin et régulier
Parement soigné	5 mm	1 mm	Aspect fin et régulier + désaffleurement au droit des joints inférieurs à 3 mm

**Enduits de plâtre intérieurs / Planéité :**

- générale : 10 mm sous la règle de 2 m pour les enduits exécutés sans nu ni repère, 5 mm pour ceux réalisés sous nu et repère.
- locale : 1 mm sous le réglet de 20 cm. Aplomb : 5 mm maxi sur une hauteur de 2,50 m.

**Cloisons en carreaux de plâtre / Planéité :**

- générale : 5 mm maxi sous la règle de 2 m. Joints : épaisseurs normales 1 à 3 mm.
- locale : sur joint : 0,5 mm au réglet de 20 cm, pas de colle rabattue autour du joint.

**Plaques à peindre (à épiderme cartonné) :**

- générale : 5 mm maxi sous la règle de 2 m. Joints : obligation de bords amincis.
- locale : 1 mm au réglet de 20 cm, pas de décollement ou relief de bande.

**La remise du chantier au peintre se fera suivant les conditions minimales indiquées dans l'article 4 - paragraphe 4.1 du CCS du DTU 59.1.**

**Les conditions atmosphériques requises pour les travaux intérieurs et pour toute finition brillante ou satinée de peinture ou de vernis sont :**

- température supérieure à + 8°C
- hygrométrie inférieure à 65% HR

 **Localisation des défauts par marquage à la craie rouge sur le support.**



Entreprise : .....		Adresse : .....	
Chantier : .....		<b>RECONNAISSANCE DES FONDS TRAVAUX INTERIEURS</b>	Date : .....
Localisation par pièce : .....			O.S. n° : .....
Désignation	Observations	Entreprise	Date
Plafond			
Murs			
Boiseries			
Sol			
Divers			